



MAIRIE DE DENONVILLE

28700

TEL : 02.37.99.62.19

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129
INSEE N° 775.115.314.00012

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-sept février, le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Mme Evelyne LAGOUTTE, maire.

Date de convocation : lundi vingt février deux mille dix-sept

Date d'affichage : mardi vingt-huit février deux mille dix-sept

Présents : Mme Evelyne LAGOUTTE, Mme Isabelle GEVELERS, M Stéphane LEROY, M Jean LÉE, Mme Michelle SAVALLI, Mme Annie TIRLET, Mme Jocelyne BENOIST, M Pascal LEONET, M Alexandre LEROY, M Freddy TELLA, M Guillaume BESNIER,

Absent excusé :

M Jean ASSENAT pouvoir à Mme Evelyne LAGOUTTE

Nombre de membres en exercice : 12 présents : 11 votants : 12

Nomination du Secrétaire de séance :

Sur la demande de Madame le Maire, un secrétaire de séance est désigné M Stéphane LEROY

Délibération n°2017/9 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2017 :

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2017.

Un vote à main levée donne 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Les membres de l'assemblée signent le registre.

Ordre du jour

Mme le Maire ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°2017/10 pour solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire en vue du remplacement du portail de la mairie et de deux portes au stade municipal

Vu la délibération n°2016/57 du 28 novembre 2016

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/57 du 28 novembre 2016.

Le Conseil Municipal approuve le projet suivant :

Remplacement du portail de la mairie et de deux portes au stade municipal

Pour un montant de 6580 € HT soit 7896 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention de 2000 €uros au titre de la Réserve parlementaire pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Réserve parlementaire	2000,00 €
Autofinancement	4580,00 €
TOTAL	6580,00 €

(montant des travaux HT)

VOTE : 12 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/11 versement d'une gratification à un agent accueilli dans le cadre d'une convention de mise en situation en milieu professionnel conclue avec pôle emploi

Le Conseil Municipal décide de verser une gratification d'un montant s'élevant à la somme de 308 €uros brut soit 250,39 €uros net à un agent accueilli dans le cadre d'une convention de mise en situation en milieu professionnel conclue avec Pôle Emploi

VOTE : 12 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/12 création d'un emploi contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement dans l'emploi

Madame le Maire propose de :

Créer un emploi CAE-CUI dans les conditions suivantes:

Contenu du poste :

Procéder à l'enregistrement, au tri, à l'affranchissement du courrier,

Réaliser la gestion administrative du courrier,

Constituer des dossiers administratifs,

Assurer un accueil téléphonique,

Indexer des dossiers et documents de référence

Accueillir les administrés

Etudier une demande d'un administré

Durée des contrats : 12 mois à compter du 1^{er} mars 2017, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois (*renouvellements inclus*), sous réserve du renouvellement préalable de la convention « *Contrat unique d'insertion* » passée entre l'employeur et le prescripteur.

Durée hebdomadaire de travail : 20.h

Rémunération : fixée sur la base minimale du salaire minimum de croissance (SMIC) horaire brut en vigueur (9,76 €uros au 01/01/2017) multiplié par le nombre d'heures de travail, étant précisé que l'Etat prendra en charge 75 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale ; la somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Et l'**autoriser** à signer la convention avec Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- **Décide** de créer un poste dans le cadre du dispositif «contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » dans les conditions susvisées,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec Pôle emploi pour le compte de l'Etat, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, et à signer le contrat de travail à intervenir
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017

VOTE : 12 voix POUR 0 voix ABSTENTION 0 voix CONTRE

Délibération n°2017/13 Désignation d'un représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférés (CLECT)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Désigne Madame le Maire, Evelyne LAGOUTTE en qualité de représentante de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

VOTE : 12 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/14 Désignation des représentants de la commune dans les commissions communautaires, les syndicats mixtes et organismes extérieurs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **désigne** les représentants de la commune :

Commission communautaire- Pilotage de gestion et relation avec les communes

Membre : Evelyne LAGOUTTE

Commission communautaire- Petite enfance

Membres : Evelyne LAGOUTTE, Isabelle GEVELERS

Commission communautaire- Enfance et jeunesse

Membres : Evelyne LAGOUTTE, Isabelle GEVELERS

Commission communautaire- Production et interconnexion d'eau potable/service public d'assainissement non collectif/ assainissement collectif

Membre : Stéphane LEROY

Commission communautaire-Transport/mobilité/réseaux numériques/eau potable

Membres : Guillaume BESNIER, Pascal LEONET

SICTOM d'Auneau

Titulaire : Isabelle GEVELERS

Suppléant : Jean LEE

SIVOS d'Auneau

Titulaires : Evelyne LAGOUTTE, Jean LEE

Suppléants : Alexandre LEROY, Freddy TELLA

VOTE : 12 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le lundi 6 février 2017 à 09h30 en formation restreinte sous la présidence de Monsieur Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir, pour donner un avis sur chacune des demandes des 21 communes qui ont délibéré pour demander leur retrait de leur communauté de communes respective pour leur rattachement à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole dont Denonville. Ladite commission a émis un avis favorable pour les demandes de retrait de toutes les communes à l'exception de La Chapelle d'Aunainville. Il a été indiqué qu'un arrêté préfectoral fixera le périmètre des communautés de communes et communauté d'agglomération.

Ensuite, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le lundi 6 février 2017 à 10h30 en formation plénière et a émis un avis favorable à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

Madame le Maire indique qu'elle a signé le 24 février dernier l'acte de vente définitif de parcelles au profit d'un lotisseur, la société ACANTHE, en vue de la création de 30 lots à bâtir au lotissement Les Vignes d'Allians moyennant le prix de 430.000 €uros payable une partie comptant (150.500 €) et l'autre partie à terme. Les travaux de voirie vont commencer le 6 mars prochain.


Monsieur Stéphane LEROY demande la remise en état des plaques d'égout défectueuses, notamment, rue du Marchais et rue des Vignes d'Allians. Monsieur Jean LÉE indique que cela sera fait par l'employé communal.

Monsieur Jean LÉE déclare qu'il y a eu des actes de vandalisme à Adonville la semaine dernière. Des panneaux de signalisation ont été retirés, une poubelle a été jetée dans la mare.

Madame Isabelle GEVELERS annonce que le nouveau site de la commune de Denonville est en ligne : www.denonville.fr

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures

Le Maire Evelyne LAGOUTTE



La secrétaire, Stéphane LEROY

